



# **Développement continu de l'AI : que pouvons-nous faire pour vous pour que vous n'ayez pas besoin de nous ?**

24.3.2017 Colloque Integras /

Stefan Ritler, vice-directeur de l'OFAS



**Éliminer ou atténuer, dans toute la mesure du possible, les conséquences d'une atteinte à la santé sur la capacité de gain de l'assuré.**

Art. 1a LAI



# Éventail des prestations de l'AI

- Détection précoce et mesures d'intervention précoce
- Mesures de réinsertion
- Mesures médicales
- Mesures d'ordre professionnel
- Moyens auxiliaires
- Rente AI
- Allocation pour impotent, contribution d'assistance
- Indemnités journalières

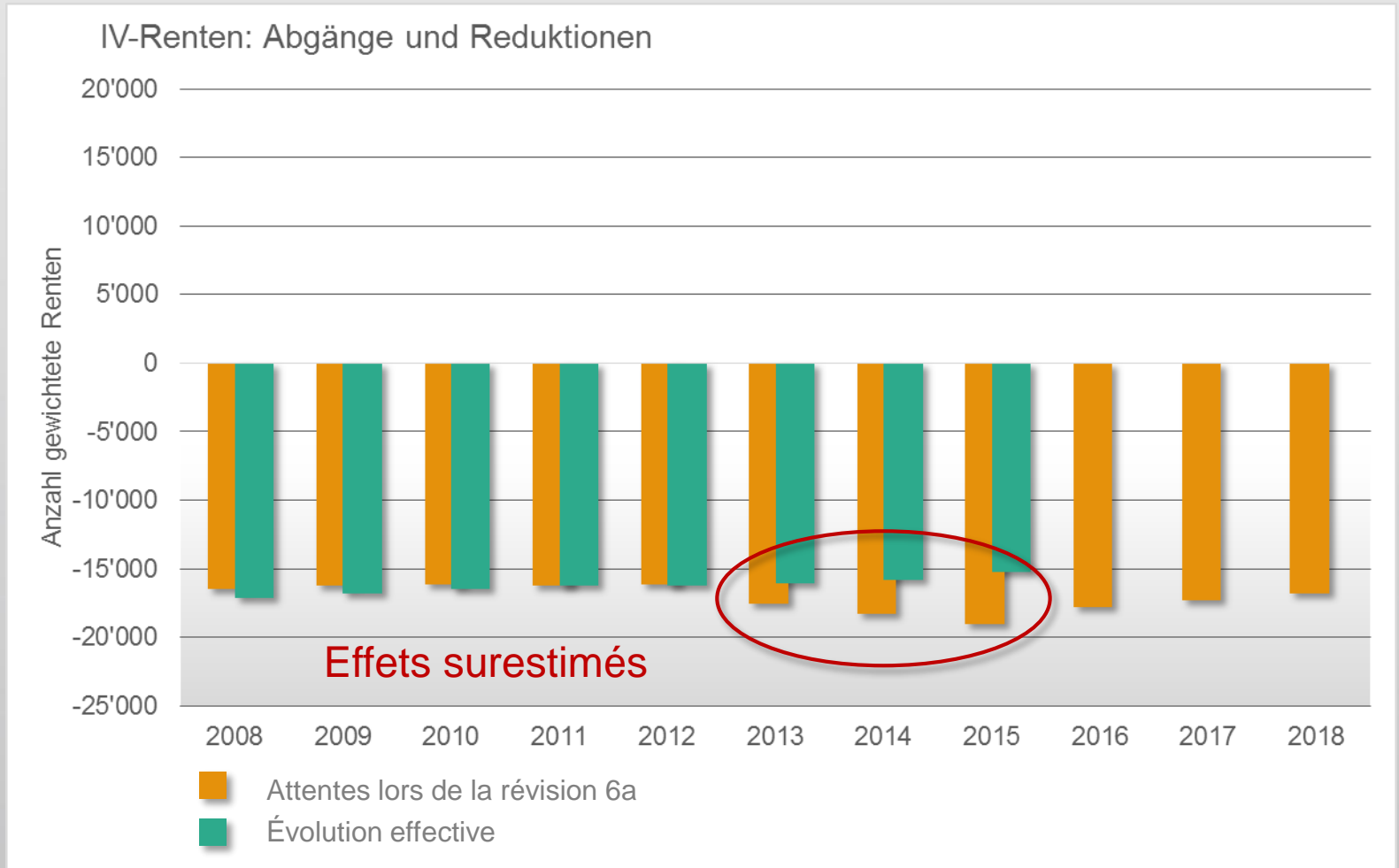


# Bilan intermédiaire des révisions de l'AI

- L'assainissement de l'AI est en bonne voie.
- Les effets des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> révisions ont été plus grands que prévu.
- L'effectif des rentes arrivait déjà, fin 2015, au niveau attendu pour fin 2018.
- Les comptes seront probablement équilibrés en 2018.
- Actuellement, le remboursement de la dette envers l'AVS semble possible d'ici 2028 ou 2030.

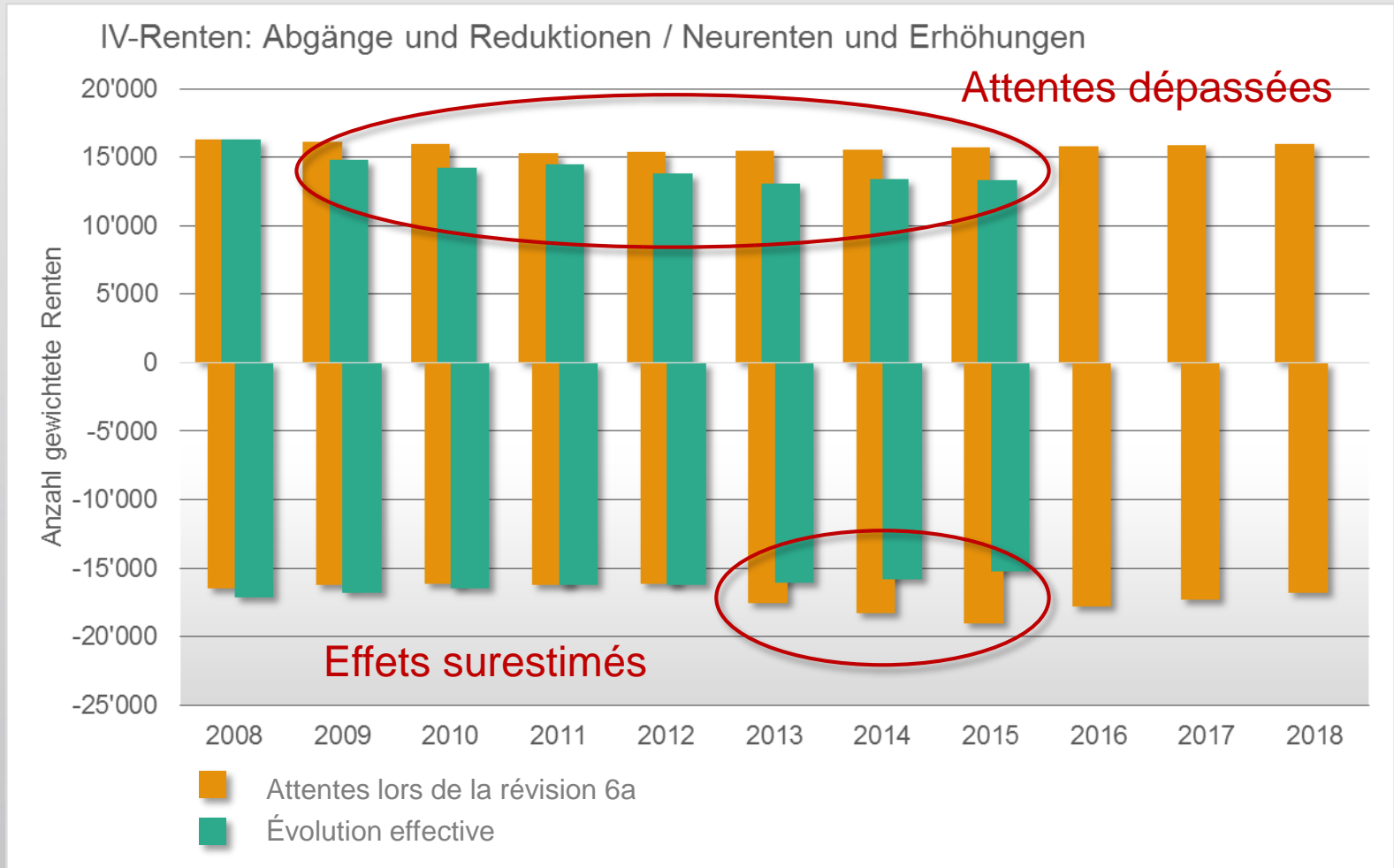


# Diminution du nombre de rentes en Suisse



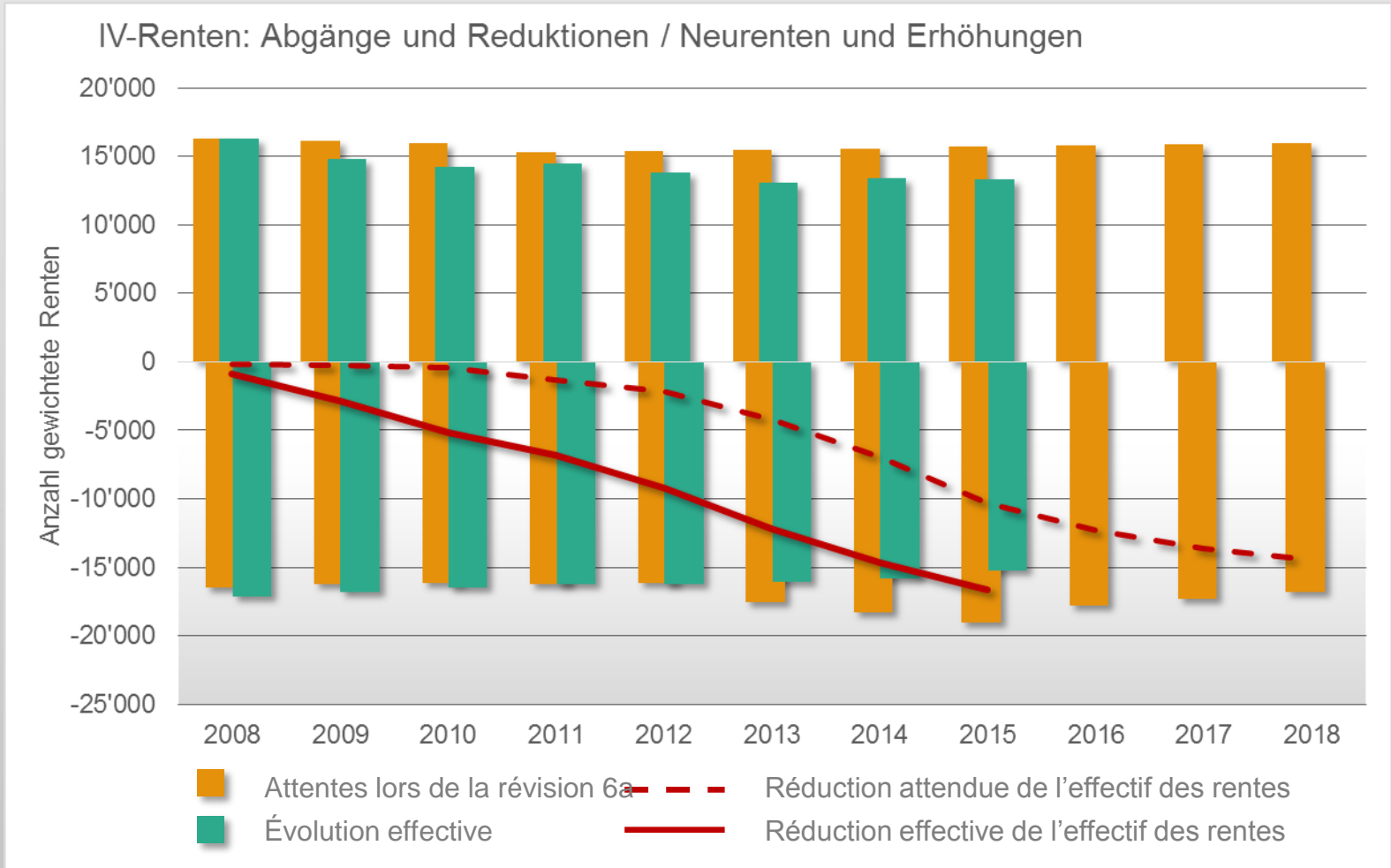


# Diminution du nombre de rentes en Suisse





# Diminution du nombre de rentes en Suisse





# Où en est l'AI aujourd'hui ?

- Rapport de l'OCDE sur la santé mentale et l'emploi en Suisse (2014)
- Rapports de recherche et autres :
  - Évaluation des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> révisions de l'AI
  - Collaboration avec les médecins traitants
  - Collaboration avec les employeurs
  - Profils de jeunes bénéficiaires de rente



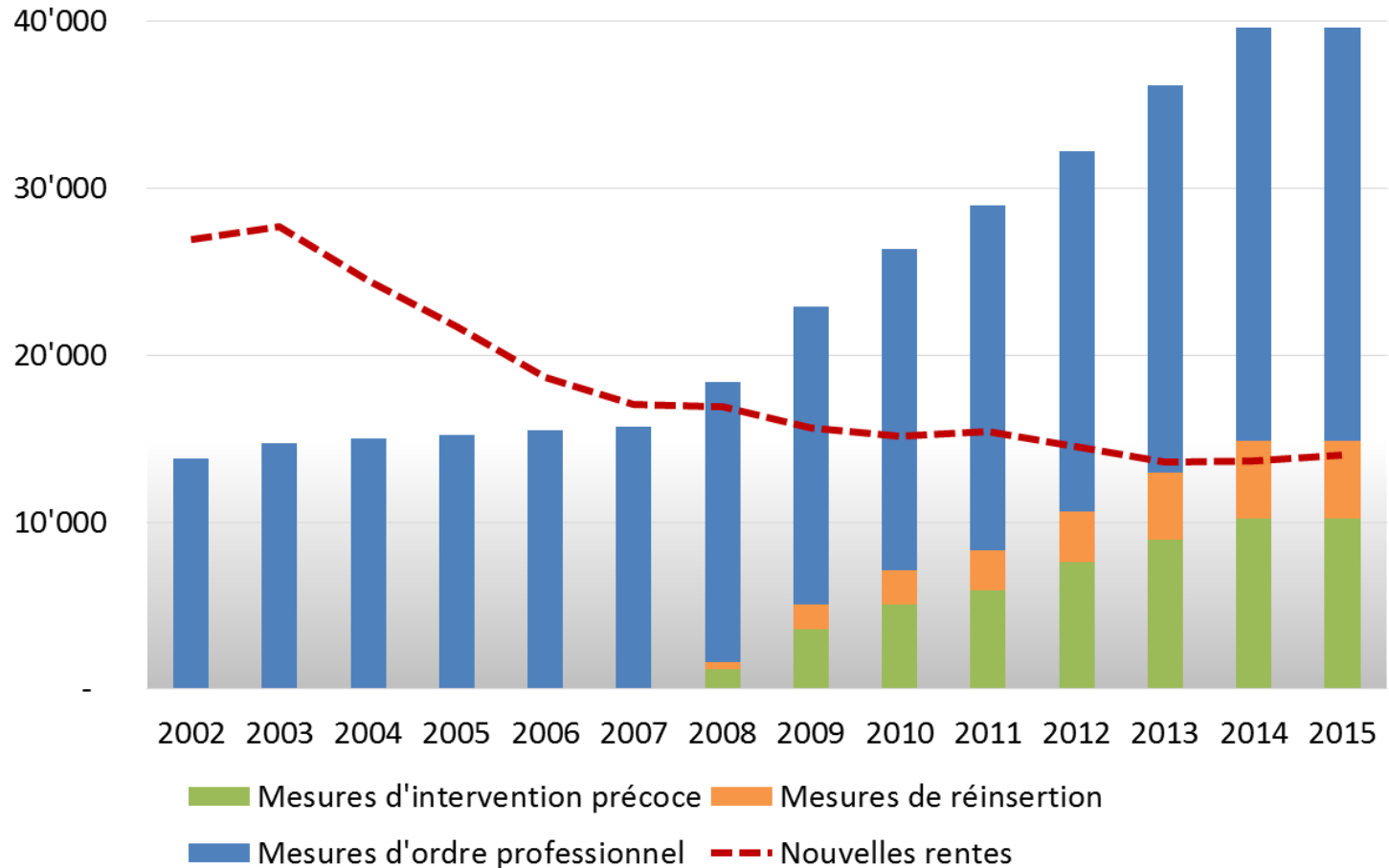


# Rapport de l'OCDE sur la santé mentale et l'emploi en Suisse (2014)

- L'AI fonctionne bien.
- Il faut améliorer la coordination entre les acteurs des différents systèmes (formation, santé, travail, aide sociale).
- Recommandations à l'adresse de la Suisse :
- Veiller à ce que le système de santé mentale soit davantage axé sur la réinsertion des personnes sur le marché du travail, notamment en allouant plus de ressources à la formation des médecins
- Garantir que les élèves souffrant de troubles mentaux ne sortent pas prématurément du système éducatif

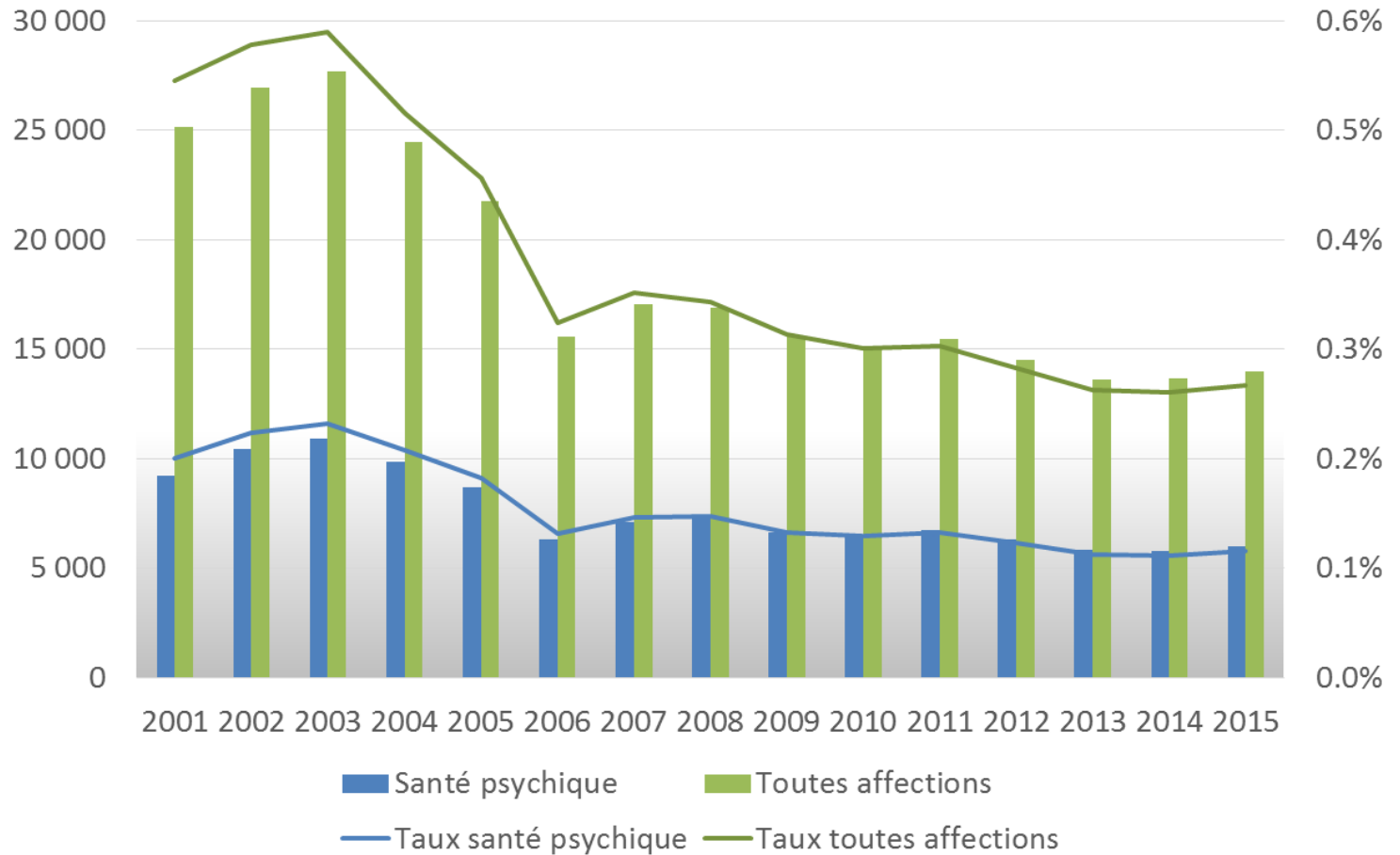


# Message Développement continu: Réadaptation professionnelle et nouvelles rentes en Suisse



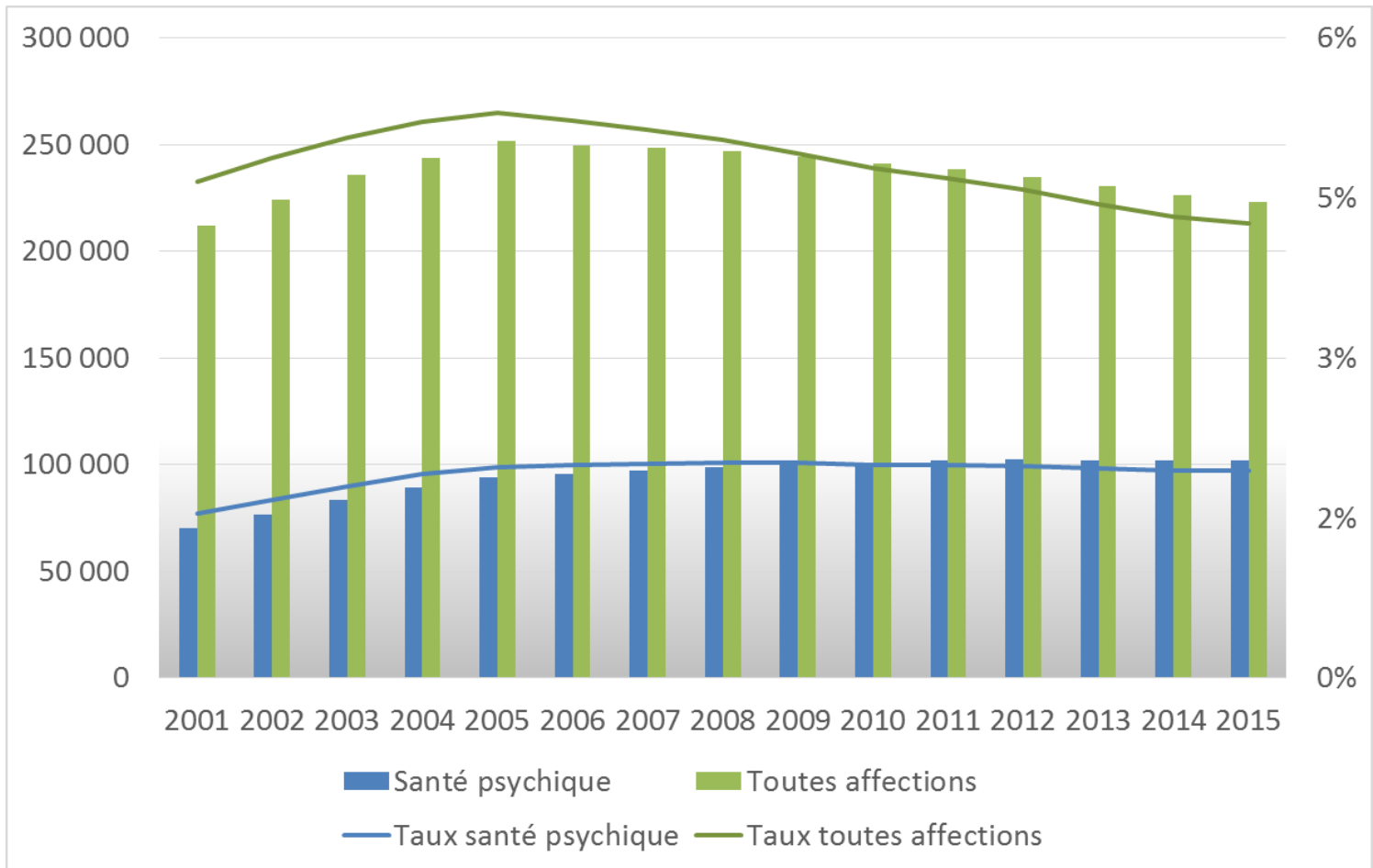


# Message Développement continu: Nouvelles rentes en Suisse selon la cause d'invalidité



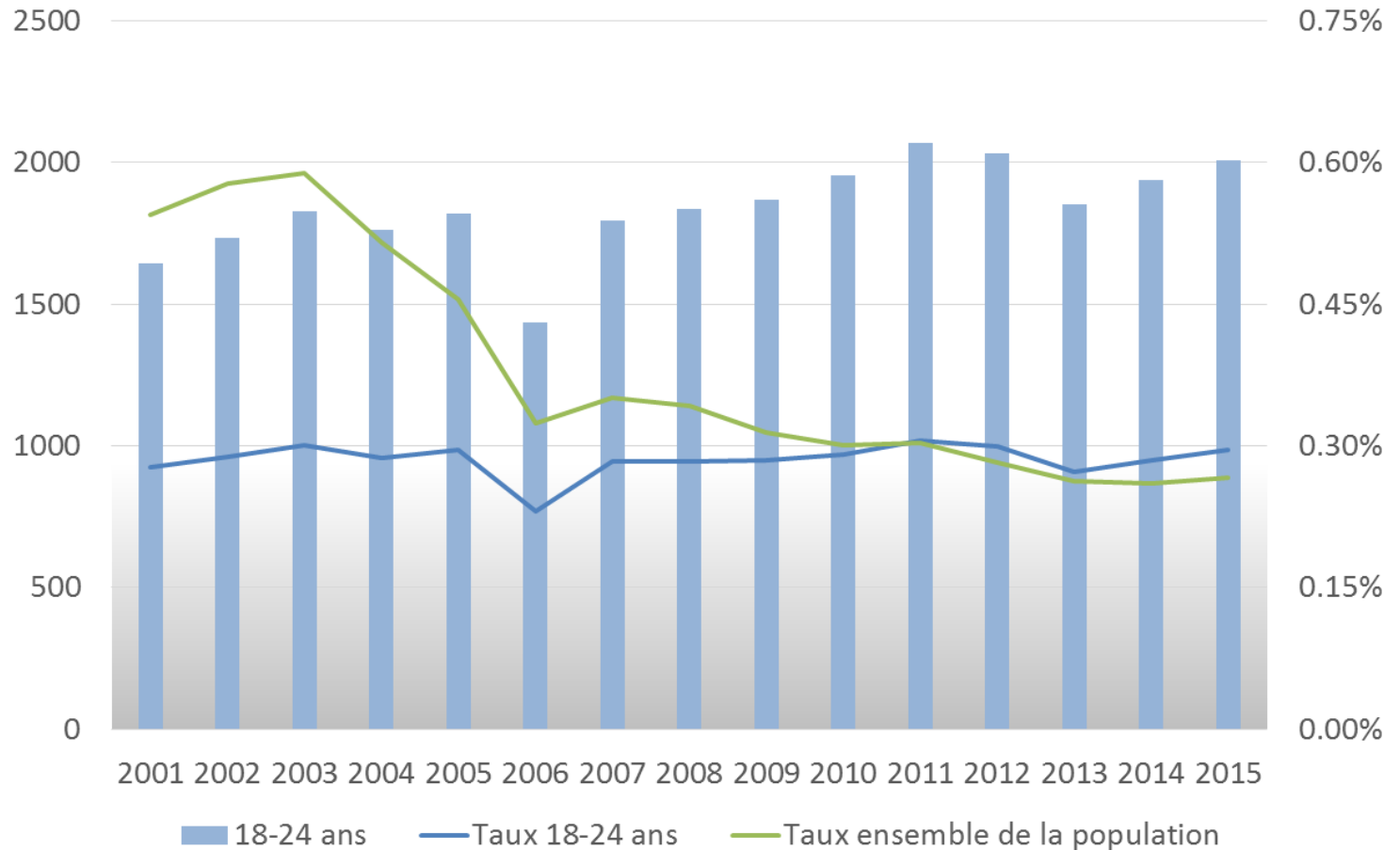


# Message Développement continu: Effectif des rentes en Suisse selon la cause d'invalidité





# Message Développement continu: Nouvelles rentes en Suisse par catégorie d'âge





# Nécessité de réforme

- Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes atteints dans leur santé ont besoin d'un accompagnement coordonné.
- L'insertion professionnelle des personnes atteintes de maladies psychiques passe par une intervention au stade le plus précoce possible, par une gestion pragmatique des cas et par des mesures personnalisées.
- Pour que les mesures de réadaptation professionnelle aboutissent, il est essentiel que tous les acteurs tirent à la même corde. Leur coordination doit être encouragée au moyen d'incitations et d'offres appropriées.



# Éviter la mise en invalidité





## Priorités du Conseil fédéral en matière de politique de la santé « Développement continu de l'AI »

*« Soutenir de manière adéquate et coordonnée – en collaboration avec les acteurs impliqués – les enfants, les jeunes et les assurés atteints de maladies psychiques afin d'exploiter leur potentiel de réadaptation et d'améliorer leur aptitude au placement. »*

Le Conseil fédéral dicit





# Stratégie de développement de l'AI

- Remettre les assurés au centre de l'assurance, à commencer par les jeunes et les personnes atteintes de troubles psychiques
  - Optimiser le système
  - En plusieurs étapes :
    - Optimisation des mesures dans le cadre de la loi en vigueur (RAI 2015)
    - Stratégie de développement de l'AI



# Parcours de vie





# Groupes cibles

**Groupe cible 3** : assurés atteints dans leur santé psychique

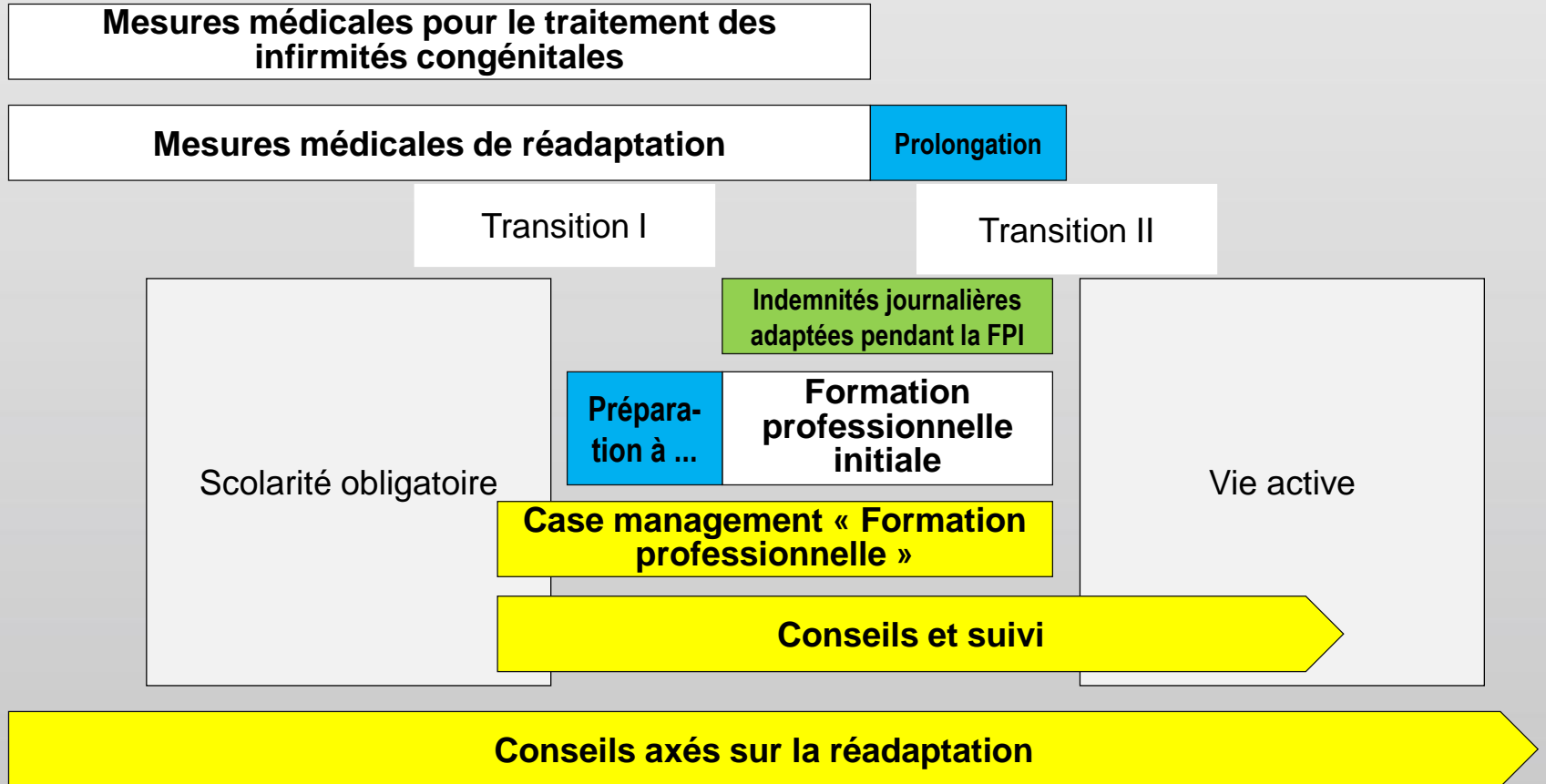
**Groupe cible 2** : jeunes, et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique

**Groupe cible 1** : enfants





# Prestations destinées aux enfants et aux jeunes





# Groupe cible 1 : priorités de l'AI pour le traitement des infirmités congénitales

- Développement continu de l'AI
- Mettre à jour de la liste des infirmités congénitales
- Régler les critères de reconnaissance au niveau de la loi
- Utiliser la terminologie actuelle
- Accompagner parents et enfants de plus près
- Améliorer la gestion des cas
- Améliorer la coordination entre les acteurs



## Pas de fin de la scolarité sans débuts dans la vie active

- Il faut mieux soutenir les jeunes, surtout lors des transitions entre école, formation et vie professionnelle.



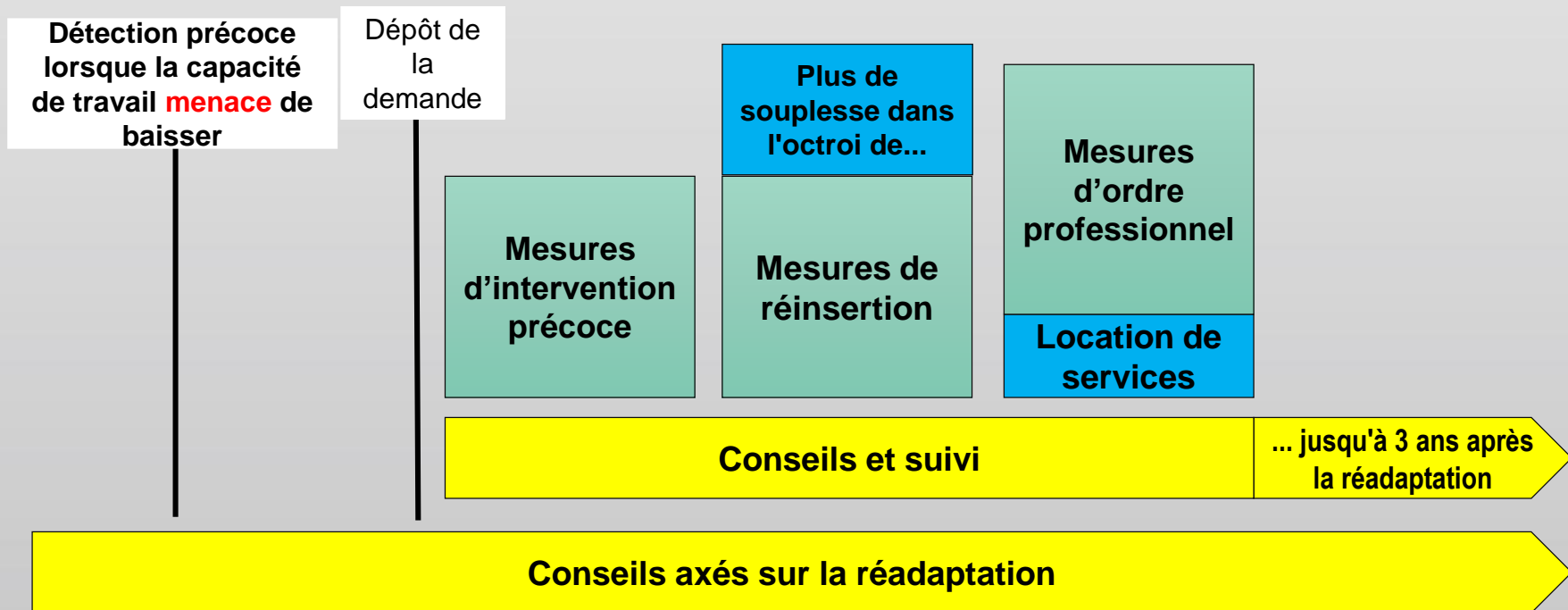


## Groupe cible 2 : priorités de l'AI pour les jeunes

- Développement continu de l'AI
- Prolonger jusqu'à 25 ans le droit aux mesures médicales de réadaptation
- Étendre la détection précoce aux jeunes
- Étendre les mesures de réinsertion aux jeunes
- Cofinancer les offres transitoires et le case management «Formation professionnelle» (CM FP)



# Prestations destinées aux adultes







## Groupe cible 3 : priorités de l'AI pour les assurés atteints dans leur santé psychique

- Propositions du développement continu de l'AI
- Augmenter la durée des prestations de conseil et de suivi, et les axer sur les besoins
- Étendre la détection précoce aux personnes menacées d'invalidité
- Assouplir l'octroi des mesures de réinsertion
- Donner droit à des prestations de conseil et de suivi
- Mettre en place la location de services (combler la lacune entre placement à l'essai et placement par l'AI)



# Priorités de l'AI en matière de politique de la santé

- Soutenir de manière adéquate et coordonnée les enfants, les jeunes et les assurés atteints de maladies psychiques
- Axer le traitement sur l'objectif d'aider les malades à retrouver un emploi
- Mettre en relation le système de santé et les services de placement
- Mettre en relation les employeurs et les médecins



# Instruments de réadaptation de l'AI

- Pas d'octroi rétroactif (art. 10, al. 1, LAI)
- Orientation professionnelle (art. 15 LAI)
- Formation professionnelle initiale (art. 16 LAI)
- Reclassement (art. 17 LAI)
- Placement à l'essai (art. 18a LAI)
- Placement actif (art. 18 LAI)
  - Allocation d'initiation au travail (art. 18b LAI)
  - Indemnité en cas d'augmentation des cotisations (art. 18c LAI)
- Aide en capital pour indépendants (art. 18d LAI)



# Enjeux pour les employeurs et pour l'AI

- Faire en sorte que davantage d'employeurs s'adressent à temps à l'AI
- Réinsérer les personnes concernées sur le marché primaire de l'emploi
- Renforcer les examens axés sur les ressources
- Envisager d'inciter les bénéficiaires de rente à exercer une activité
- Maintenir l'accent sur le soutien à la réinsertion des bénéficiaires de rente



# Incitations pour les employeurs

- Mesures de réinsertion dans l'entreprise
  - Contribution à l'entreprise pour frais d'encadrement
  - L'assuré touche une allocation journalière de l'AI
- Placement à l'essai dans l'entreprise
  - Faire connaissance / tester la personne sans encore conclure de contrat de travail
  - L'assuré touche une allocation journalière de l'AI
- Placement
  - L'assuré est engagé et touche un salaire
  - Allocation d'initiation au travail
  - Indemnité en cas d'augmentation des cotisations



# Liens

- [iv-pro-medico.ch](http://iv-pro-medico.ch) : plateforme d'information sur l'AI pour les médecins
- [compasso.ch](http://compasso.ch) : plateforme d'information pour les employeurs
- [avs-ai.ch](http://avs-ai.ch) : tous mémentos, formulaires, etc.
- [office-ai.ch](http://office-ai.ch) : tous les offices AI d'un seul coup d'œil
- [ofas.admin.ch](http://ofas.admin.ch) : autorité de surveillance
- [www.assurancessociales.ch](http://www.assurancessociales.ch) : toutes les circulaires de l'OFAS
- [bger.ch](http://bger.ch) : Tribunal fédéral
- [parlament.ch](http://parlament.ch) : délibérations sur les projets de loi